

**Le 11 mars 2020**

***Veillez noter :*** la situation concernant le coronavirus (COVID-19) continue d'évoluer. Les renseignements contenus dans le présent avis sont à jour au moment de la publication, mais pourraient être sujets à changement à mesure que d'autres renseignements seront connus.

*Si vous pensez que vous pourriez avoir été exposé au coronavirus ou que vous en souffrez, veuillez communiquer avec l'autorité sanitaire la plus proche pour obtenir des conseils médicaux et des instructions supplémentaires.*

### **Éclosion du coronavirus (COVID-19)**

Le jeudi 30 janvier, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que l'éclosion du nouveau coronavirus (COVID-19) constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Plus de 100 pays ont rapporté des cas confirmés de coronavirus et l'OMS a estimé que le risque mondial de coronavirus était « très élevé ».

Vous trouverez les dernières nouvelles de l'Organisation mondiale de la Santé à propos du coronavirus, y compris des conseils de voyages, une FAQ, et des renseignements en matière de protection et de prévention [ici](#).

### **Importante mise à jour au sujet de l'assurance**

L'assurance voyage vise à protéger contre les pertes subies résultant de circonstances soudaines et imprévisibles. Tout sinistre résultant d'un événement dont vous connaissiez l'existence au moment de souscrire votre assurance n'est pas couvert.

Veillez lire les renseignements suivants au sujet du coronavirus pour comprendre les répercussions sur votre police.

**À compter du 11 mars 2020, nous avons déterminé que le coronavirus constitue un événement connu en ce qui concerne l'annulation et l'interruption de voyage. Par conséquent, toute demande de règlement d'annulation ou d'interruption de voyage soumise en lien avec le coronavirus ne sera pas admissible si vous avez souscrit votre police le 11 mars 2020 ou après cette date.**

#### ***Veillez noter :***

- *Les prestations offertes par l'entremise de votre employeur ou de votre association qui sont administrées uniquement par Allianz Global Assistance ne sont pas touchées par la présente communication.*
- *Les prestations administrées par Allianz Global Assistance dont vous bénéficiez par l'entremise de votre carte de crédit ne sont également pas touchées par la présente communication.*

### **À l'attention des clients ayant besoin d'assistance**

Allianz Global Assistance est résolue à fournir des services d'assistance voyage d'urgence à nos clients touchés par l'éclosion du coronavirus. Veillez noter qu'en raison de l'éclosion continue de coronavirus, nous recevons un volume d'appels élevé ce qui pourrait entraîner une attente plus longue qu'à l'habitude.

Si vos projets de voyage ont été touchés par le coronavirus et que vous devez annuler votre voyage, veuillez communiquer avec votre fournisseur de services de voyage avant d'annuler vos réservations. Certaines compagnies aériennes et certains autres fournisseurs de services de voyage pourraient permettre à leurs clients qui comptaient voyager vers une destination touchée par le coronavirus d'annuler leur voyage et de recevoir un remboursement ou de modifier leurs dates de voyage sans pénalité.

Les clients devraient avoir les renseignements importants concernant leur couverture d'assurance voyage sur eux lorsqu'ils voyagent. Ceux-ci comprennent les renseignements au sujet de leur assurance, le numéro de leur police ou de leur certificat d'assurance et les numéros de téléphone à composer pour obtenir des services d'assistance d'urgence pendant leur séjour à l'étranger.

Si votre voyage est perturbé par une urgence et que vous devez communiquer avec Allianz Global Assistance à propos de votre assurance, veuillez nous appeler au numéro qui apparaît sur votre confirmation de protection ou votre carte-portefeuille. Si vous n'avez pas ces documents avec vous, veuillez nous joindre au 866 520-8823, si vous vous trouvez en Amérique du Nord. Si vous êtes à l'extérieur de l'Amérique du Nord, veuillez nous appeler à frais virés au 1 519 742-9013.